SECTEUR DES ENGRAIS; PRESENTATION ET PERSPECTIVE

HAMMOUTOU M. 1

Les engrais constituent l'un des facteurs clés de toute intensification de la mise en valeur agricole. Toutefois, le niveau actuel d'utilisation des engrais au niveau national, qui plafonne actuellement aux environs de 700.000 Tonnes, ne représente que 28% des besoins réels estimés à 2.5 millions de tonnes.

Comparée à d'autres pays, la consommation à l'hectare au Maroc, évaluée à près de 45 Unités Fertilisantes, ne représente que 45%; 25% et 14% de celle observée respectivement en Espagne, Italie et France.

De plus, le niveau de consommation des engrais phosphatés marque au cours de la dernière décennie une tendance à la baisse estimée à 2,2 % par an, ce qui a entraîné un appauvrissement de la plupart des sols en cet élément.

Cette situation. qui risque compromettre sérieusement les efforts visant la modernisation du secteur agricole et la réalisation des objectifs qui lui sont assignés en matière de sécurité alimentaire et de promotion des exportations de produits agricoles, est liée en particulier aux risques de plus en plus importants suite à l'accroissement du rythme des aléas climatiques au cours des dernières années d'une part, et renchérissement du prix de ces produits, d'autres parts.

Conscient de cette situation, l'Etat entreprend plusieurs actions visant la relance de ce secteur. Ainsi, en matière de commerce de ces produits, l'Etat œuvre à la mise en place d'un marché concurrentiel dans le secteur, à travers sa dérégulation totale depuis 1990. A ce titre, les opérations d'importation et d'approvisionnement en produits de fabrication locale, qui étaient assurées pour le compte des autres industriels par FERTIMA, sont actuellement

effectuées librement par tout opérateur dans le secteur.

Parallèlement à cette dérégulation, l'Etat a instauré un système de suivi du marché des engrais. Ce système, qui est coordonné par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, repose sur la concertation permanente avec la profession et l'OCP d'une part, et sur les éléments d'appréciation concernant la situation de l'approvisionnement du pays en engrais fournis régulièrement par les services extérieurs du Ministère de l'Agriculture, d'autre part.

Par ailleurs, l'Etat encourage l'utilisation rationnelle des fertilisants, à travers les aides octroyées aux analyses de sol, à hauteur de 50%, dans le cadre du Fonds de Développement Agricole et la mise en œuvre de projets pilotes en matière de formulation d'engrais basée sur les besoins réels des cultures pratiquées.

En plus, et parallèlement à la réglementation en vigueur en matière de commerce des engrais et amendements, il a été procédé à l'élaboration de normes marocaines pour l'ensemble des matières fertilisantes.

Compte tenu de ce qui précède et dans l'objectif de développer le secteur des engrais, notamment en matière de :

- Rationalisation et relance de l'utilisation des engrais ;
- Garantie de la qualité des engrais distribués ;
- Approvisionnement normal et régulier du marché national en divers formules d'engrais ;

Il s'avère nécessaire et incontournable de procéder à l'organisation de la profession des engrais et à la mise au point de nouvelles formules moins coûteuses et plus adaptées pour une meilleure utilisation des engrais.

1- PRESENTATION DU SECTEUR

1.1- Aperçu historique

Avant 1974, le secteur des engrais, qui était totalement libre, se caractérisait par des pénuries fréquentes dues aux irrégularités d'approvisionnement. Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics ont chargé Fertima, filiale de l'OCP, créée en 1972, d'assurer l'approvisionnement du pays en engrais.

A ce titre, elle a été chargée d'importer, aussi bien pour son compte que pour celui des autres sociétés de distribution, les engrais qui ne sont pas produits localement et d'harmoniser, sur le plan interne, les programmes de production et de distribution des engrais fabriqués par l'OCP. En outre, Fertima a été désignée comme interlocuteur unique de la Caisse de Compensation en matière subvention des engrais. En effet, le montant de la subvention accordée aux engrais a enregistré des successives jusqu'à 1985 pour atteindre environ 420 Millions de dirhams. Depuis cette date il y a eu une réduction progressive de la subvention des engrais pour s'annuler en 1990. Le 1er juillet 1990, les pouvoirs publics ont décidé de libéraliser totalement le secteur des engrais en décompensant ces produits tout en confiant au l'Agriculture, Ministère de Développement Rural et des Pêches Maritimes la tâche de suivi et d'évaluation de l'approvisionnement du pays en engrais. Dans ce cadre, la Direction de la Production Végétale assure cette mission à travers :

• L'établissement, en concertation avec la profession, des programmes indicatifs d'approvisionnement pour les engrais d'importation et de fabrication locale;

¹ Direction de la Production Végétale Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

• Le suivi de l'approvisionnement du pays en engrais à travers des réunions périodiques de concertation avec la profession et l'OCP, et ce en présence des ministères et organismes concernés (Ministère de l'Incitation de l'Economie, Ministère de l'Intérieur et ONCF) d'une part, et des éléments d'information sur la situation de l'approvisionnement du marché engrais. des fournis régulièrement par les services extérieurs du Département de l'Agriculture, d'autre part.

La production nationale concerne:

- Les engrais complexes et phosphatés produits par le groupe OCP (14-28-14, ASP, DAP, MAP et TSP 45 %);
- Le super phosphate (18 % P205) produit par la Société Chérifienne des Engrais (SCE).

D'autres formules sont produites par les sociétés distributrices en recourant au mélange d'engrais importés ou fabriqués localement.

Quant aux importations, elles concernent les produits azotés (urée, sulfate d'ammoniaque et ammonitrate) et les produits potassiques (sulfate de potasse et chlorure de potasse).

1.2- DISTRIBUTION

1.2.1- Intervenants

La distribution des engrais au Maroc est assurée par:

- Deux sociétés de grande taille, à savoir Fertima et Hydro Agri Trade (HAT); celles-ci participent à hauteur de 80% dans l'approvisionnement du pays en engrais; soit respectivement 60% et 20%.
- Deux sociétés de taille moyenne (PROMAGRI et ETS YACOUBI) qui commercialisent chacune environ 40.000 T d'engrais par campagne;
- Trois sociétés de petite taille (PROCESS, CPCM et SCPC) dont les ventes ne dépassent par 20.000T.

Au cours des dernières années, il est observé l'avènement, avec des volumes très limités, de nouvelles sociétés de distribution des engrais (CAMID, SPECIFERTIL, CHARAF, OULED SBITA et TOUTAGRI).

Six sociétés d'engrais, en l'occurrence HAT, PROMAGRI, ETABLIS-SEMENT YACCOUBI, CPCM, PROCESS, SCPC sont groupées au sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Privées d'Importateurs, de Fabriquants, de Formulateurs d'Engrais (ASMADE). La société Fertima intègre cette association depuis 1997.

1.2.2- Circuits de distribution

La distribution des engrais est effectuée à travers trois principaux circuits à savoir :

- Le circuit des revendeurs privés qui représente 70% des ventes totales;
- La vente directe à partir des usines et dépôts des sociétés de distribution représentant 24 % des ventes totales;
- Les points de vente Fertima localisés au niveau des CMV/CDA et CT qui commercialisent 6% des ventes totales. Ces derniers points de vente, au nombre de 165 bien qu'ils permettent l'approvisionnement des zones lointaines d'une part, et la régulation des prix au niveau local d'autre part, soulèvent certains problèmes liés aux aspects suivants :
- Le gardiennage au niveau des C.T à cause du manque de personnel au niveau des DPA concernées;
- Le payement des prestations exigé par certains ORMVA au titre de services fournis à Fertima pour la mise à sa disposition des locaux et des techniciens responsables de ces points de vente, et ce conformément au barème des prestations de service rendus aux tiers par l'ORMVA instauré en 1990.

Il est à signaler que ces points de vente sont fermés au fur et à mesure de l'installation de revendeurs privés.

2- CONSOMMATION DES ENGRAIS

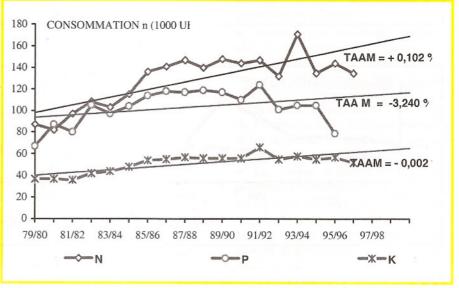
L'évolution de la consommation des engrais au cours des deux dernières décennies, telle qu'illustrée par le graphique ci-dessous, met en exergue :

- Une tendance à la croissance de cette consommation au cours de la première décennie jusqu'à 1993/94 à un rythme moyen annuel de l'ordre de 2,5% pour atteindre 770.000 Tonnes (soit l'équivalent de 330.000 Tonnes d'Unités Fertilisantes);
- Une baisse au cours des dix dernières années, estimée à 4 % par an. Ce recul concerne particulièrement les engrais de fonds.

Cette tendance s'explique par les risques climatiques de plus en plus élevés qu'affrontent les agriculteurs et qui s'orientent vers la réduction du niveau (TAAM: Taux d'accroissement annuel moyen) des investissements des intrants notamment en début de campagne et les hausses successives des prix des engrais.

L'évolution récente de la consommation des engrais est inquiétante dans la mesure où les besoins théoriques estimés à 1.2 Millions d'Unités Fertilisantes sont loin d'être satisfaits.

Cette situation ayant coïncidé avec l'extension de la superficie cultivée engendre une baisse notable de la consommation à l'hectare qui ne dépasse pas actuellement 45 Unités Fertilisantes (UF). Comparé aux consommations dans les pays Nord



Méditerranéens tels que l'Espagne, l'Italie, et la France, ce volume n'en représente respectivement que 45 %, 25 % et 14 %.

Par ailleurs, la répartition de la consommation des engrais selon les cultures montre qu'environ 32% des engrais sont utilisés par les agrumes, les cultures sucrières et les cultures maraîchères qui n'occupent que 5% de la superficie cultivée et qui sont pratiquées essentiellement en irrigué. Quant aux cultures céréalières qui occupent des superficies 76% cultivées, elles ne mobilisent qu'environ 43% des tonnages globaux, comme l'illustre le graphique ci-après :

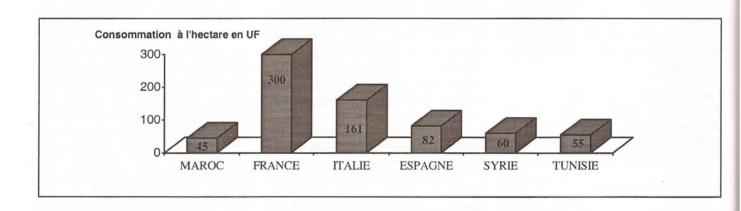
De plus, l'analyse de la consommation des engrais selon les zones agricoles montre qu'environ 58% des tonnages sont utilisés au niveau des zones irriguées contre 42% en bour.

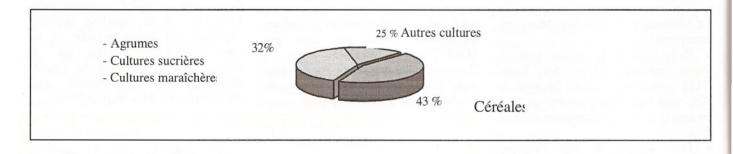
Concernant les formules utilisées, il y a lieu de soulever la prédominance des formules classiques telle que le 14-28-14.

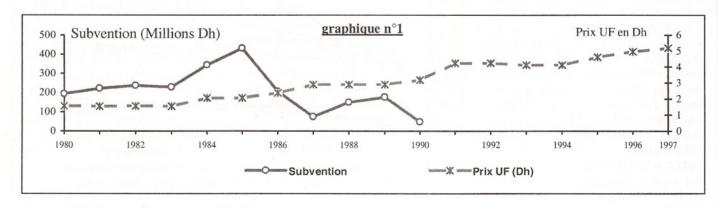
3- PRIX DES ENGRAIS

Les prix des engrais ont connu au cours des dernières années une tendance à l'augmentation. Exprimés en DH par Unité Fertilisante (UF), ils sont passés de 3,2 Dh/Kg UF en 1990 à 4,6 Dh/Kg UF en 1997. A titrer indicatif, le prix pratiqué au Maroc pour le DAP (18-46-0) est de 260 Dh/Ql, niveau comparable à celui de l'Espagne, pays non producteur de phosphates (source: FAO) et supérieur de 60 DH/Ql comparativement au prix à l'export (source: Magasine Fertiliser Week).

L'examen de l'évolution des prix des engrais met en évidence des hausses successives, et ce parallèlement à la réduction progressive de la subvention des engrais qui n'a cessé de régresser pour s'annuler en 1991 comme le montre le graphique n°1.







Cette évolution est liée à celle observée sur le marché international comme le montre le graphique n°2.

Le prix de l'urée au cours des deux dernières campagnes agricoles a connu des baisses successives expliquées par le recul du prix international de ce produit d'une part et les importations sporadiques effectuées par certains opérateurs d'autre part. Le prix du 14-28-14, quant à lui, a été révisé à la hausse depuis 1990 comme le montre le graphique n°3

4- ORGANISATION PROFESSIONNELLE

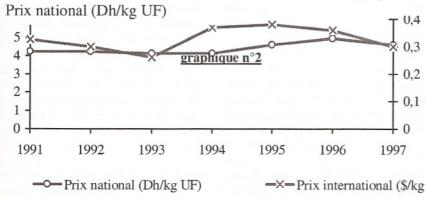
Les membres de la profession ne cessent de soulever le problème de l'intervention de certains opérateurs n'ayant aucune structure commerciale (moyens de stockage, réseau de commercialisation, etc...) et qui tirent profit de certaines situations particulières dans le marché international pour effectuer des importations sporadiques.

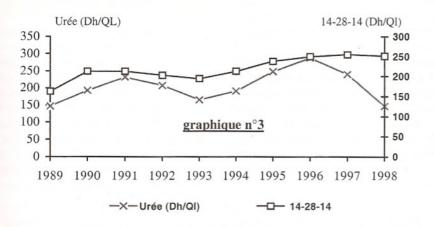
Cette situation risque de perturber, à long moyen l'approvisionnement normal et régulier du pays en raison de la nature ponctuelle des importations qui interfère avec les programmes d'approvisionnement des sociétés structurées et perturbe énormément leurs stratégies d'approvisionnement et de stockage.

Concernant les engrais fabriqués par les unités de l'Office Chérifien Phosphates, une multitude d'opérateurs de petite taille (généralement des exrevendeurs) commencent à s'adresser à Office pour s'approvisionner directement en engrais de fabrication locale. Or, ce dernier estime qu'il n'est pas en mesure de traiter avec des commerçants de petite taille pour des raisons de logistique, d'organisation des ventes au niveau de ses usines,.... A cela s'ajouterait le fait que la multiplicité des dans le circuit de intervenants distribution des engrais pourrait rendre difficile le suivi du marché sur les plans quantitatif et qualitatif.

Certes, le renforcement du contrôle de la

Prix international (\$/kg UF)





qualité au niveau des ports et des points de vente est de nature à juguler une part des problèmes de qualité. Toutefois, cette situation risque de perturber, à moyen et long terme, l'approvisionnement normal et régulier du pays en raison de :

- La nature sporadique des importations qui interfère avec les programmes d'approvisionnement des sociétés structurées d'autant plus que les opérateurs concernés effectuent ces importations sans pour autant être soumis à les déclarer pour permettre le suivi de l'approvisionnement du pays. Cette situation perturbe énormément les stratégies d'approvisionnement et de stockage des sociétés structurées.
- Les prix de vente pratiqués qui sont parfois très réduits du fait de l'absence des charges de structure engagées par les sociétés organisées.

Pour faire face à cette situation qui est de nature à remettre en cause la sécurité de l'approvisionnement du pays en engrais, et en tenant compte de l'expérience vécue au cours des années de libéralisation du secteur des engrais, et sans remettre en cause ses principes de base, il est proposé, à l'instar des autres secteurs d'intrants (semences, produits phytosanitaires), d'organiser l'exercice des activités liées aux engrais et d'arrêter les conditions d'intégration de nouveaux opérateurs dans le secteur.

Les principaux objectifs visés à travers cette organisation sont les suivants:

- Assurer la qualité des engrais distribués en lui associant un service de conseil en fertilisation;
- Disposer d'interlocuteurs fiables pouvant contribuer efficacement à la promotion du secteur;
- Assurer une meilleure visibilité pour les opérateurs dans ce secteur.

Un projet de loi a été élaboré dans ce sens et a été soumis à l'ensemble des directions et départements concernés.

Toutefois, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a émis des réserves sur ce projet en évoquant les arguments suivants :

- Le risque d'alourdissement des procédures d'importation ;
- La contradiction du principe de l'agrément avec la libéralisation ;
- Le risque d'augmentation des charges et par conséquent des prix de

vente, lié à l'emploi d'un ingénieur agronome ou diplôme équivalent.

A ce titre, une commission composée de la profession, des directions et départements concernés a été désignée pour l'examen approfondi du projet de loi et la proposition de mesures concrètes pour l'organisation du secteur des engrais.

Certaines alternatives telles que la mise en place obligatoire d'un stock de sécurité auprès des opérateurs et l'application obligatoire de certaines normes des engrais sont en cours d'examen par ladite commission.

5. CONTRAINTES DU SECTEUR

Les mécanismes de concertation et de suivi du secteur des engrais, conjugués aux efforts déployés par l'ensemble de ses opérateurs, ont permis d'assurer un approvisionnement généralement normal du pays en engrais. Néanmoins, le diagnostic de la situation actuelle du secteur en question, montre que les niveaux d'utilisation réalisés sont très modestes et ne valorisent que partiellement les potentialités existantes en la matière, ce qui a permis de dégager les principales contraintes entravant son développement. En plus de la contrainte "Organisation profes-sionnelle" mentionnée dans le paragraphe 4, on relève les contraintes suivantes :

- Utilisation des engrais

Le niveau actuel d'utilisation des engrais ne dépasse guère 28% des besoins réels estimés à 2,5 millions de tonnes. Ceci est lié, principalement, aux conditions climatiques et les problèmes de trésorerie des agriculteurs engendrés par la succession des années de sécheresse, à l'exiguïté prononcée des exploitations, au morcellement et au mode de faire valoir.

- Prix des engrais

Bien que le Maroc est considéré comme le premier producteur et le deuxième exportateur des phosphates à l'échelle mondial, le prix des engrais phosphatés pratiqués au niveau du marché national est trop élevé. Cette situation est expliquée par le fait que les prix des matières premières importées (soufre, ammoniac, potasse) dépendent directement de leurs cours au niveau international et du taux de change. A ce titre, la seule matière première dont le coût dépend du cours national est le phosphate.

Quant aux engrais importés, les taxes à l'importation concernent les engrais (2.75%, soit l'équivalent de 30 Dh/T) et les doublures de sacs (35% de droits de douane et 15% de PFI, soit l'équivalent de 60 Dh/T). Ce qui représente une charge supplémentaire qui se répercute directement sur le prix de vente public du produit.

- Transfert de technologies

Sachant que l'optimisation des apports des engrais et la qualité de ces produits dépend directement des actions d'encadrement, de vulgarisation et de formation des agriculteurs, il y a lieu de noter l'existence d'un certains nombre de contraintes dont on peut citer :

- L'insuffisance des moyens alloués pour la recherche dans ce secteur ;
- L'absence de coordination entre les différentes institutions de la recherche dans ce domaine ;
- Le manque de concertation entre la profession et la recherche en vue d'une meilleure participation aux efforts de la recherche:

- Réglementation du secteur des engrais

Le secteur des engrais, est régie actuellement par une réglementation liée à la répression des fraudes et qui consiste en deux arrêtés viziriels datant de 1942.

Cette situation engendre, parfois, certains problèmes tant au niveau des opérateurs en créant un contexte de concurrence déloyale, qu'au niveau des utilisateurs qui peuvent s'acquérir des produits de mauvaise qualité, en l'absence d'une réglementation permettant aux services concernés d'effectuer leur contrôle efficacement. D'autant plus que la réglementation relative à la répression des fraudes dans ce secteur présente des lacunes notamment en matière :

- d'harmonisation des méthodes d'analyse

de fixation des normes de tolérances dans les teneurs des engrais en éléments fertilisants.